L'ABEILLE.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.

PAR BULLIT, MAGNE & Cie.
No. 81, Rue Chartres.

PRIX DES ABONNEMENTS.....$12 payable d'avance
Hors du pays par semaine, $15

NOUVELLE-ORLEANS:
MARDI MATIN, 14 DECEMBRE 1841.

POUR GOUVERNEUR:

HENRY JOHNSON.

ORATEUR DE LA CHAMBRE

W. W. C. Claiborne, de la Nouvelle-Orléans, Orateur de la chambre au premier tour de scrutin. On ne pouvait mieux choisir. M. Claiborne a une longue expérience une connaissance [illegible] des affaires et la plus stricte impartialité. Il ne doute qu'il ne remplisse les hautes fonctions qui lui sont dévolues à la satisfaction de la [illegible]. Nous n'avons pas besoin de dire que M. Claiborne est un whig dans toute la force du terme.

LEGISLATURE DE LA LOUISIANE.

CHAMBRE DES REPRESENTANS.

Lundi, 13 déc. 1841.

A 11 heures la chambre est appelée à l'ordre, et le greffier fait l'appel des membres.

Sur motion de M. Boudousque, le général Thomas est appelé au fauteuil.

Sur motion de M. Morse, la chambre procède à l'élection de l'orateur.

M. Boudousque fait observer qu'il ne brigue pas le fauteuil.

M. Morse nomme W. C. C. Claiborne.

M. Ratliff et Winchester sont appelés à dépouiller le scrutin. Au premier tour, les voix se divisent comme suit:

Claiborne,	33
Thomas,	1
Voix perdues	4

M. Claiborne est reconnu comme dûment élu orateur, et conduit au fauteuil par M. Ratliff. Le [illegible] de la chambre dans une allocution remercie ses collègues de la confiance qu'elle [illegible].

[illegible] M. Walker, les nouveaux membres [illegible] Chinn, Rogers, Duchos, [illegible] prêtent serment.

[illegible] organisée, on procède à la formation d'un comité, composé de trois membres de la chambre et de deux du sénat afin d'aller recevoir les communications que le gouverneur pourrait présenter aux chambres. MM. Boudousque, Clark et Morse, sont nommés à faire partie du comité de la part de la chambre et MM. Hoa et Lacoste de la part du sénat.

Quelques instants après, le comité rentre et annonce que le gouverneur transmettrait immédiatement un message à la Législature.

A 12 heures on reçoit un message, sur motion de M. Morse, il est décidé que le message sera imprimé et [illegible].

Lecture des Nominations et Résolutions.

M. Chaffe propose une résolution pour la formation d'un comité de trois membres qui auront mission de faire rapport sur les mesures publiques qui [illegible] nécessaires.

[illegible]